

16 Avenue du Pont de France 11300 LIMOUX
Tél. 04 68 31 08 85 – Fax 04 68 31 47 72
Société coopérative agricole à capital variable
N° agrément préfectoral : 11190 - code NAF : 1101Z
RCS Carcassonne 775 803 117 SIRET 775 803 117
00016
N° TVA intracommunautaire FR93 775 803 117
N° agrément Dist. Phyto : LR00038 distributeur professionnel

« À la suite du Décret no 2020-1265 du 16 octobre 2020 relatif au conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et à la certification de leurs distributeurs et utilisateurs professionnels, votre coopérative CAVALE a fait le choix de la vente.

Cette décision, murement réfléchie, a été guidée par le souci de maintenir un service historique de dépôt de proximité et de livraison des produits phytopharmaceutiques ; elle a néanmoins pour conséquence de modifier les termes de notre accompagnement technique. Si celui-ci reste inchangé en matière de conseil en fertilisation, agroéquipement et produits de bio contrôle, il prend désormais la forme d'informations techniques sur les produits phytosanitaires.

C'est pourquoi nous avons remplacé le traditionnel bulletin d'avertissement par un bulletin d'information, dans lequel vous trouvez de toute façon toutes les informations nécessaires pour l'emploi de nos produits à bon escient, à la bonne dose et au bon moment. Nous vous en souhaitons une bonne lecture. » La Direction.

INFORMATIONS PRODUITS

Alterner les matières actives pour éviter les résistances ou les inversions de flore. Respecter les ZNT et les doses d'usage. Adapter la dose de désherbant en fonction de la surface traitée. Utiliser des buses antidérive ou un produit antidérive.

INFORMATION GLYPHO

L'usage de la substance est dorénavant restreint aux situations où le glyphosate n'est pas substituable à court terme. Ces restrictions sont désormais prises en compte par l'Agence pour délivrer les autorisations de mise sur le marché des produits à base de glyphosate. Les conclusions de l'Anses pour la viticulture sont :

- Interdiction d'utilisation du glyphosate entre les rangs de vigne : l'alternative est le maintien de l'herbe ou le désherbage mécanique
- Utilisation autorisée dans les situations où le désherbage mécanique n'est pas réalisable : vignes en forte pente ou en terrasses, sols caillouteux, vigne-mères de porte-greffes
- Restriction de la dose annuelle maximale autorisée à 450 g/ha de glyphosate, les applications étant limitées à 20 % de la surface de la parcelle, soit une réduction de 80 % par rapport à la dose maximale actuellement autorisée.

Cette nouvelle réglementation sur les usages du glyphosate devrait se faire progressivement en fonction des réhomologations des spécialités commerciales.

Selon la directive des AMM, tous les produits à base de glyphosate devraient faire l'objet de cette régularisation d'ici fin 2021 en France.

En ce qui concerne la gamme GLYPHOSATE de la CAVALE, seul le **BUGGY** sera réhomologué et donc valable après le 30/03/2021. Tant que le dossier n'est pas réétudié par l'Anses, il conserve sa dose d'homologation de 8L/ha en plein.

Les produits retirés du marché (TYPHON, MAKOUBA...) sont à la vente jusqu'au 30/03/2021 et utilisables jusqu'au 30/09/2021.

HERBICIDE DE PRE LEVEE

Gamme CAVALE

▪ **Vigne de + de 4 ans**

⇒ **KATANA**: 25% de Flazasulfuron ZNT 20m, DRE 6h.

Dose homologuée 200 g/ha en plein soit 66 g sur le cordon. **Large spectre, attention, ne pas utiliser en présence de complants.**

⇒ **PENTIUM FLO**: 400 g/L de pendimethaline. ZNT 50 m DRE 6h.

Dose homologue 6 L/ha soit 2 L/ha sur le cordon. A positionner avant le débourrement.

⇒ **ELYSIUM** : metribuzine 250g/l diflufenican 62.5 g/l, ZNT 5m DRE 48h

Dose homologuée 2 L/ha soit 0.65L sur le cordon. Herbicide prélevée **utilisable sur complants protégés.**

⇒ **BOA** : 20 g/l de penoxsulane. ZNT 5m

Dose homologuée 0.75 L/ha soit 0.25L sur le cordon. Essentiellement anti-dicotylédones. Faible persistance d'action 2 mois. En association avec un prélevée en 1er passage, ou en 2ème passage avec un post-levée. **Utilisable sur complants protégés.**

▪ **Vigne de – de 4 ans**

Les produits autorisés :

⇒ **CENT 7** : 125 g/L isoxaben, dose homologuée 6L/ha soit 1.8 L sur le cordon. ZNT 5m, efficace sur dicotylédones.

⇒ **DEVRIKOL** : 450 g/L napropamide, dose homologuée 9L/ha soit 3 L sur le cordon. ZNT 5m, efficace sur graminées.

Ces produits nécessitent une humidité importante pour être bien positionnés.

Nous vous conseillons d'utiliser un adjuvant pour aider à faire pénétrer les molécules dans le sol, afin que celles-ci ne soient pas dégradées par les UV (**DROPTEK 0.1%**)

HERBICIDE DE POST LEVEE

Ces produits sont à positionner sur la flore existante, attention de ne pas toucher les parties vertes de la vigne.

⇒ **BUGGY POWER / TYPHON** : produit à base de glyphosate (360gr), spectre : dicots et graminées. DRE 6-8h, ZNT 5 m et non classé. Délai avant pluie 2 à 3h.

ATTENTION : Le TYPHON ne sera plus vendu après le 30/03/2021

PRODUIT BIOCONTROLE classé NODUVERT

⇒ **BELOUKHA** : 680g/l d'acide pélargonique

L'acide pélargonique / acide nonanoïque est un désherbant non sélectif agissant strictement par contact. Il déstructure la cuticule entraînant la perméabilisation des cellules. Cette dernière engendre une déshydratation quasi immédiate des tissus. Dose 8% sur une base de 200L d'eau/ha.

ADJUVANT

Pour optimiser votre désherbage :

	Acidifiant	Séquestrant	Pénétrant	Etalant	Compatibilisant	Rétenteur	Dose
PHYDEAL	+	+	+	+	+	+	0.25%
JOKER	++	+					0.15%
HURRICANE				++		++	0.10%
DROTEK			+	++		+	0.10%
LI700 star			+	+		+	0.15%
MADIALO	++	++					0.10%
CASS MOUSSE					+		1.4ml/hl

ESCARGOTS

Produit : **EXTRALUGEC TECHNO** 5kg/ha ou **SLUXX** 7kg/ha en parcelle bio

Agit par contact et ingestion.

CONTROLE PULVE

Pour effectuer votre contrôle pulvé, veuillez-vous inscrire auprès de Mathieu RUFFIE au 06.89.56.56.51. Fiche inscription PULVE CENTER ci-dessous.

PLANTATION

Pour l'achat de vos palissages, nous vous rappelons que notre service comptabilité est en mesure de vous proposer différentes solutions de financement.

CALCAGE

Pour vos plantations, nous vous conseillons d'utiliser **RISE P** à 200g/ha ou **GERMIFORCE** à 0.5%

Le Service Technique

Hervé MARROT 06.72.65.91.92
Gilles AVERSENQ 06.30.54.88.26
Gilbert LAPEYRE 06.72.96.31.91
Mathieu RUFFIE 06.89.56.56.51
Virginie AUDOUY 06.47.91.44.78

santé - sécurité au travail

Un seul geste pour protéger sa santé

Phyt'attitude
Signalez-nous vos symptômes

N° Vert 0 800 887 887

MSA santé famille retraite services

Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.
Ou bien appelez directement
l'équipe Santé-Sécurité
au Travail de votre MSA.

Phyt'attitude
Signalez-nous vos symptômes

N° Vert 0 800 887 887

www.msa.fr

Ref 10874 / Février 2006 / Crédit Photos : J. Marando / Goodshoot / PhotoAlto-Eric Audras / A. Caste / C. Waller / CCMSA Service Image(s) / Création : V. Puygauraud



Signaler c'est déjà protéger

Mal au ventre, nausées, vomissements, vertiges, brûlures, maux de tête, démangeaisons, rougeurs, irritations, troubles de la vue, difficultés à respirer...

Vous êtes concerné par l'un de ces symptômes ?
Un contact avec un produit phytosanitaire peut en être la cause.
Alors, appelez Phyt'attitude ! Confidentialité assurée.

Et si votre entourage (conjoint, collègue, voisin) présente lui aussi l'un de ces symptômes, encouragez-le à appeler Phyt'attitude.

Appeler c'est aussi s'informer

Phyt'attitude préserve la santé des professionnels agricoles en sécurisant l'emploi des phytosanitaires.

- À quoi servent vos témoignages ?
- Quels sont les meilleurs moyens de prévention ?
- Comment bénéficier d'un accompagnement dans l'organisation de votre chantier de traitement, de la conception du local au choix du matériel ?

Besoin d'une information professionnelle adaptée ?
Pour répondre à toutes vos questions, appelez Phyt'attitude !

Phyt'attitude **N° Vert 0 800 887 887**
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Signalez-nous vos symptômes

INSCRIPTION

Contrôle Technique Pulvérisateur



JE M'INSCRIS

Nom-Prénom :	<input type="text"/>
Société :	<input type="text"/>
Siren :	<input type="text"/>
Téléphone :	<input type="text"/>
Votre E-mail :	<input type="text"/>
Code postal :	<input type="text"/>
Ville :	<input type="text"/>
Matériel :	<input type="radio"/> agricole <input type="radio"/> viticole <input type="radio"/> arbo
Marque :	<input type="text"/>
Contenance L :	<input type="text"/>
Nombre de buses ou pastilles :	<input type="text"/>
Année :	<input type="text"/>

A retourner au bureau ou au dépôt

Contre la chlorose ferrique, nous vous conseillons :

tradecorp® AZ jaguar

Mélange chimique : Fe-EDDHA + Fe-EDTA dans un seul microgranulé !

Pensez à réserver notre nouveau appareil chélate au dépôt au 04.68.31.25.03



Un concentré unique à base de Fer chélaté à 3 vitesses d'action: Synergie exceptionnelle entre la vitesse d'assimilation du Fe-EDTA et la stabilité du Fe-EDDHA



Témoin



Tradecorp AZ Jaguar

1. Fe-EDTA → Action rapide
2. Fe-EDDHA o,p → Rapide et stable
3. Fe-EDDHA o,o → Libération différée / grande stabilité

Technologie Tradecorp:

- Fer 100% chélaté
- Stabilité de pH : 4 à 11
- Sans agent anti-mottant responsable du bouchage des goutteurs
- Dose d'utilisation : de 25 à 50 Kg/Ha suivant intensité de la chlorose, avec machine coudre enfouisseur



CAVALE
COOPERATIVE

Approvisionnement Céréales Huilerie
Distribution Distillerie



ADJUVANT HOMOLOGUÉ

DROP TEK®

ADJUVANT TOUTES CULTURES
BOUILLIES HERBICIDES DOSE : 0,1%

Réussissez vos herbicides
de pré-levée
VIGNE

SUPER-ÉTALANT

La réussite de vos herbicides racinaires peut-être limitée par une mauvaise structure de sol.

DROP TEK® sécurise vos interventions !

1. En protégeant les substances actives sensibles aux UV

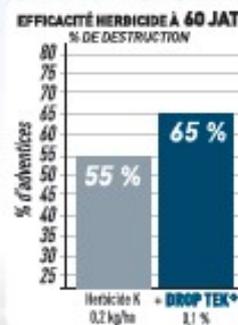
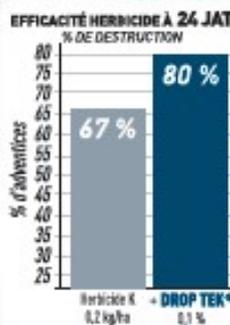
2. En positionnant efficacement les substances actives dans le sol



De nombreuses matières actives sont volatiles et ont une demi-vie par photolyse faible.

MATIÈRE ACTIVE	DT 50 PAR PHOTOLYSE
Napropamide	25 minutes

ESSAI SUR VIGNE 3 RÉPÉTITIONS



DROP TEK® booste l'efficacité foliaire de l'herbicide K.

MEILLEURE PÉNÉTRATION

MEILLEUR ÉTALEMENT

DROP TEK® à 0,1 % sécurise l'efficacité de vos herbicides de pré-levée !



SDP - 1 rue Quesnay - 02000 LAON - FRANCE
Tél : +33 [0]3 23 80 10 18 - Fax : +33 [0]3 23 80 21 66 - Mail : sdp@sdp.rovensa.com



www.s-d-p.fr



DROP TEK®, N° AMM : 2170275. ATTENTION. Dangers et conseils de prudence. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H312 : Nocif par contact cutané. H332 : Nocif par inhalation. P261 : Éviter de respirer les brouillards. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P337+313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P505+511+538 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P302+352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/e-cophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et précautions d'emploi, restrictions et contre-indications, se référer à l'étiquette du produit. Respecter les conditions d'emploi. Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation.

Vente de buses au dépôt



VITICULTURE | ARBORICULTURE

CHOIX DU TYPE DE BUSE	ATR 60° ATR 80°	ATI 60° ATI 80°	ATF 80°	TVI 80°	AVI 80°	CVI 80°
	Buse à turbulence cône creux	Buse à turbulence cône creux	Buse à turbulence cône creux	Buse à turbulence cône plein	Buse à turbulence anti-dérive à aspiration d'air	Buse à fente anti-dérive à aspiration d'air
FORME DU JET	 60° à 80°	 60° à 80°	 60°	 80°	 80°	 80°
TAILLE DES GOUTTELETTES						
DÉRIVE	Élevée	Élevée	Élevée	Très faible	Très faible	Très faible
PRESSIONS RECOMMANDÉES	5 - 20 bar	5 - 20 bar	3 - 15 bar	10 - 16 bar	10 - 20 bar	10 - 20 bar
HERBICIDES	Traitement incorporé					
	Prélevée			Bon		
	Contact	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
	Systémique	Bon	Bon	Excellent	Bon	Bon
FONGICIDES	Contact	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
	Systémique			Excellent		
INSECTICIDES	Contact	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
	Systémique			Excellent		
ENGRAIS LIQUIDES						

